

Le succès du Fonds pour l'innovation artistique et culturelle en Rhône-Alpes

Avec le Fiacre, la région a soutenu 123 projets pluridisciplinaires l'année dernière.

La Région avait déjà créé en 2004 la carte M'RA qui facilite l'accès des jeunes Rhônalpins à l'offre culturelle (réductions sur l'achat de livres, gratuité des musées...). Avec le nouveau Fonds pour l'innovation artistique et culturelle (Fiacre) lancé début 2006, elle innove encore en matière d'action culturelle. Contrairement à la plupart des aides créées par les Régions, qui soutiennent essentiellement la valorisation du patrimoine, le Fiacre finance la création. Ouvert aux projets interdisciplinaires, à l'innovation sociale et culturelle, il est divisé en deux programmes. Le premier soutient la mobilité internationale. Il accompagne des missions préparatoires (création, diffusion, formation) conduites par des artistes reconnus et s'inscrivant dans des projets européens et internationaux. La *Sael*, sculpture architecturale electro-luminescente montrée à Lyon lors de la dernière édition de la fête des Lumières en décembre dernier, a été financée en partie par ce programme. Trente-deux initiatives ont ainsi été aidées en 2006. La coopération avec les régions partenaires de Rhône-Alpes, en Europe, sur les continents américain, africain et asiatique a été privilégiée. Le second programme du Fiacre est consacré à la médiation en direction des publics éloignés de la culture et à des projets expérimentaux. Le programme de médiation artistique et culturelle a financé 91 projets en 2006. Le festival Regards d'octobre – théâtre et langue des signes, une manifestation gratuite qui s'est déroulée en octobre au Nouveau théâtre du 8^e à Lyon, a bénéficié du soutien du Fiacre. L'aide a couvert près de 20 % du budget.

Le comité de sélection des projets, composé d'élus et de professionnels, se réunit pour donner son avis, avant décision la Région. Cet avis intervient après celui de la Drac (du responsable du service Médiation et des conseillers thématiques), et après que des tandems (7 paires d'instructeurs) aient examiné, au préalable, une trentaine de dossiers chacun. Pour l'année 2007, 250 dossiers ont été déposés sur le volet Médiation et 67 sur le volet Mobilité internationale, soit 20 % de plus que l'an dernier. L'enveloppe budgétaire pour le volet Médiation est de 450 000 euros, accordés par la Région. La Mobilité internationale est dotée de 320 000 euros. Les dossiers relèvent majoritairement du spectacle vivant, très peu des arts plastiques, du cinéma ou du patrimoine. Sauf exception, le Fiacre n'a pas vocation à aider la même structure de façon pérenne, au-delà de deux ans.

Vous avez jusqu'au 31 mai pour déposer vos projets : Région Rhône-Alpes/direction de la Culture – 78, route de Paris – BP 19 69751 Charbonnières-lès-Bains Cedex – FIACRE.international@rhonealpes.fr.

Actualités

P. 2 Formation

Politiques culturelles territoriales

Expositions

Un nouveau partage de l'espace public

P. 3 France

Un fonds Images de la diversité pour l'audiovisuel

Treize musées bénéficient du label d'exposition d'intérêt national

P. 3 Emploi et partenaires

Des emplois aidés dans les quartiers

P. 5 Internet

Guide des actions culturelles à l'hôpital

Archéologie : rôle et responsabilités des collectivités

Dossier

P. 6 Comment réussir un festival vidéo

Les solutions des festivals de Clermont-Ferrand, Belfort et Imag'Essonne

Expériences locales

P. 10 Sérignan : une petite commune crée un grand musée

Le maire entretient des relations privilégiées avec les artistes

P. 11 Morez : la valorisation du patrimoine lunetier développe l'économie

Le «tourisme industriel» compense les délocalisations

Portrait

P. 12 La FNCC

La fédération défend auprès des parlementaires les enjeux locaux de la culture

Formation

Enjeux des politiques culturelles territoriales

Organisée par l'Institut national de la Jeunesse et de l'Éducation populaire (INJEP) cette formation s'adresse aux élus locaux ou associatifs, aux cadres des structures associatives et culturelles et aux personnes ayant des missions d'expertise en politique culturelle. La formation a pour objet d'analyser l'influence de la décentralisation sur le rôle des différents acteurs des politiques culturelles (services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, associations...). Cette session de trois jours s'intéressera à la conduite de projets en partenariat, en prenant en compte les modes d'intervention spécifiques de chacun (services de l'État, collectivités territoriales, structures culturelles et associations) et leur complémentarité.

Du mardi 29 mai à 14 h au vendredi 1^{er} juin à 12 h.
INJEP (Institut national de la Jeunesse et de l'Éducation populaire) – 11, rue Paul Leplat 78160 Marly-le-Roi. Françoise Tavernier
tél. 01 39 17 27 54 – e-mail : tavernier@injep.fr

Tribune

Appel à communication pour un colloque : la mise en culture des territoires, nouvelles formes de culture événementielle et initiatives des collectivités locales

Pour réfléchir aux nouvelles stratégies culturelles des collectivités territoriales, le Groupe de recherche en information, communication et propagandes (GRICP) de l'université de Nancy 2 lance un appel à communication en vue d'un colloque les 10 et 11 mai prochain.

Pour plus d'infos :
www.univ-nancy2.fr/COLLOQUES/GRICP_o6

Expositions

Partage de l'espace public

L'exposition «La Rue est à nous tous !», présentée à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine jusqu'au 15 juin, explore les villes des cinq continents, à travers des films, des illustrations, des projets d'architecture et d'urbanisme, et plus d'une centaine de photographies. L'accroissement des mobilités urbaines, la demande accrue en espaces publics et la multiplication des modes de transport rendent les relations dans la rue plus difficiles. L'exposition permet de réfléchir à de nouvelles manières de partager l'espace public en fonction des contextes culturels, environnementaux, sociaux, économiques, historiques et locaux. «La rue est à nous» s'adresse donc aux responsables qui conçoivent, aménagent et gèrent la rue.

Pour plus d'infos : Institut pour la ville en mouvement – 10, rue des Halles – 75001 Paris
tél. 01 53 40 95 60 – www.ville-en-mouvement.com

Histoire des bidonvilles en Seine Saint-Denis

La Direction des archives départementales de la Seine Saint-Denis présente jusqu'au 31 mai l'exposition «Bidonvilles – Histoire et représentations en Seine Saint-Denis 1954-1974». Le phénomène des bidonvilles a concerné des dizaines de milliers de personnes dans l'histoire urbaine, sociale et politique de la Seine-Saint-Denis. Des photographies de Henri Cartier-Bresson et de Robert Doisneau ou des films de Eli Lotar témoignent de cette période, entre développement de l'immigration et urbanisation mal maîtrisée.

Pour plus d'infos : Archives départementales de la Seine-Saint-Denis – 18, avenue Président Salvador-Allende – 93000 Bobigny tél. 01 43 93 97 00

5,8 millions de personnes occupent un emploi culturel, soit la population active réunie de la Grèce et de l'Irlande, c'est ce que révèle l'étude sur l'économie de la culture en Europe récemment présentée aux ministres européens de la Culture.

Les directeurs des Affaires culturelles des collectivités territoriales tiendront leurs premières assises nationales les 8 et 9 novembre 2007 à Annecy.

Création d'une commission consultative de la commande publique par arrêté du 30 novembre 2006 modifiant l'arrêté du 22 janvier 1998 créant une commission consultative de la commande publique. JO du 13 février 2007.

Le mois dernier, le Sénat a adopté, en première lecture, la proposition de loi relative à la **création de l'établissement public CulturesFrance**. www.culturesfrance.com

La propriété du château du Haut-Koenigsbourg, haut-lieu touristique accueillant 500 000 visiteurs par an, a été officiellement transférée **au département du Bas-Rhin** par Renaud Donnedieu de Vabres, à l'occasion d'une visite en Alsace en janvier 2006.

Europe

Nouvelle procédure pour la sélection des capitales européennes de la culture

La Commission européenne a adopté une décision légale pour la manifestation «Capitale européenne de la culture» pour les années 2007 à 2019 (Référence : 2006/L304). Cette décision introduit une nouvelle procédure de sélection à partir de 2013. Les États membres concernés lanceront un appel à candidature au plus tard six ans avant le début de la manifestation. Un jury de sélection émettra alors une recommandation pour la désignation d'une ville. Il reviendra ensuite au Conseil, statuant sur cette recommandation, de désigner officiellement la «Capitale européenne de la culture».

Pour plus d'infos : http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_304/l_30420061103fro0010006.pdf

France

Un fonds Images de la diversité bientôt alloué pour l'audiovisuel

Géré par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ANCSEC) et le Centre national de la cinématographie [CNC – lire aussi page 9] le fonds Images de la diversité est destiné à soutenir la création cinématographique et audiovisuelle qui défend la diversité de la France et l'égalité des chances. Avec un budget de 10 millions d'euros, 500 projets pourront être aidés chaque année. Un décret fixera, avant la fin 2007, la composition et le fonctionnement de la commission chargée d'examiner chaque projet.

Valoriser le patrimoine breton

Le label Communes du patrimoine rural de Bretagne a été créé par l'association des Communes du patrimoine rural de Bretagne fondée en 1987 à l'initiative de maires. Une trentaine de communes portent désormais ce label et mettent en commun leur volonté de sauvegarde, de mise en valeur et d'animation de leur patrimoine architectural et paysager. L'obtention du label est la garantie d'une volonté de développement. La charte de l'association définit les conditions d'obtention du label : «un patrimoine architectural, ethnologique et historique de qualité, en quantité suffisante au bourg et dans la campagne, permettant de comprendre le pays et ses habitants (en état d'origine ou dont l'évolution n'a pas gommé les particularismes)». Attribué pour cinq ans, ce label permet de faire connaître le patrimoine architectural en le faisant vivre grâce à des animations et à des campagnes de restauration de l'habitat ancien selon les méthodes traditionnelles.

Pour plus d'infos : *Communes du patrimoine rural de Bretagne – 13, rue Jean Jaurès – 35768 Montgermont tél. 02 99 23 92 83 – www.cprb.org*

Sondage : Les Français et le financement culturel

Une majorité de Français (56 %) préfèrent que les activités culturelles soient développées sur fonds publics (collectivités locales et État). Le financement par le privé n'est pas très populaire (18 %) et politiquement clivé : 25 % des sympathisants de droite le valorisent contre 12 % à gauche. Les Français souhaitent en priorité avoir une politique culturelle qui préserve le patrimoine (52 %) et facilite l'accès à l'offre culturelle (45 %). Source BVA (25/01/2007).

Treize musées de province bénéficient du label d'exposition d'intérêt national

La direction des musées de France (DMF) attribue un label d'exposition d'intérêt national à des musées de région. Cette attribution s'accompagne d'une aide financière accordée par la DMF, d'un montant >>>

Dominique Pranlong-Mars

vient d'être nommé chargé de mission théâtre et spectacles à l'Arcade Provence-Alpes-Côte d'Azur (Agence régionale des arts du spectacle). Il est désormais l'interlocuteur pour toutes les questions concernant le théâtre, les arts de la rue et le cirque.

Nolwenn Semana

est la nouvelle coordinatrice de la Fédération des arts de la rue en Ile-de-France, elle remplace Catherine Nasser.

Béatrice de Pastre

a succédé à Michelle Aubert au poste de directrice des collections des archives françaises du film du Centre national de la cinématographie.

L'Association des bibliothécaires de France change de président : Gilles Eboli, directeur de la Cité du livre d'Aix-en-Provence a cédé sa place à **Dominique Arot**, directeur de la bibliothèque de Lille.

» total de 450 000 euros répartis, en 2007, sur les 13 musées. Les candidats sont sélectionnés sur la base de la qualité des expositions, mais aussi en fonction «du caractère innovant des actions de médiation culturelle à destination du plus large public qui les accompagnent», explique la DMF. Cette année, treize expositions organisées par des musées de province bénéficient de ce label. Une exposition («Émile-Othon Friesz – Le fauve baroque») est organisée conjointement par trois musées (Roubaix, Céret et Le Havre) qui bénéficient du label. Les autres villes distinguées pour leurs manifestations sont Bordeaux (pour «Le rugby, c'est un monde!» au musée d'Aquitaine), Colmar (musée

d'Unterlinden), Lille (doublement distinguée pour deux expositions au musée des Beaux-Arts et au musée d'Histoire naturelle), Lyon, Montpellier (au musée Fabre, récemment rouvert), Nantes, Quimper, Rennes (aussi doublement distinguée pour deux accrochages au musée des Beaux-Arts), Saint-Denis-de-la-Réunion et Sarreguemines (musée de la Faïence). On notera que pour la première fois depuis 1999, une ville d'outre-mer (Saint-Denis-de-la-Réunion) obtient ce label.

Pour plus d'infos :

www.culture.gouv.fr/culture/actualites/communiquedonneidieu/expos-nationales2007.html

Emploi et partenaires

Le contrat d'objectifs emploi formation (COEF) en Rhône-Alpes

Contrat passé entre la Région, l'État et les partenaires sociaux, le COEF précise leurs rôles respectifs dans le domaine de l'emploi et de la formation du spectacle vivant. La Région, l'État et les partenaires sociaux se sont engagés, depuis le 5 février dernier, dans une démarche en trois points : dresser le bilan de la situation et définir des perspectives d'évolution pour l'orientation et la documentation ; sécuriser les parcours professionnels et améliorer l'emploi ; structurer l'offre de formation. Le COEF, conclu pour une durée de 4 ans, est renouvelable.

Pour plus d'infos : *Drac Rhône-Alpes*

Le Grenier d'abondance

6, quai Saint-Vincent

69283 Lyon Cedex 01 – tél. 04 72 00 44 00

www.rhonealpes.fr/content_files/coef_culture.pdf

Des emplois aidés dans les quartiers

Les contrats d'accompagnement et les contrats d'avenir facilitent l'emploi des jeunes résidant dans les quartiers définis comme prioritaires par la politique des collectivités. Ces contrats permettent de créer de nouveaux emplois de médiation dans les structures actuelles. La circulaire DGEP/DDAI 2006/010, éditée par la Délégation générale à la formation professionnelle

et par la Délégation au développement et aux affaires internationales, précise, pour les secteurs de la culture et de la communication, la mise en œuvre de ces deux contrats.

Parmi les objectifs de cette circulaire :

- l'intégration des jeunes résidant dans les quartiers définis comme prioritaires par la Ville.

- l'attention particulière aux lieux de création innovants (comme les «nouveaux territoires de l'art», les friches culturelles ou les lieux de fabrique) qui répondent à une logique de proximité et d'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers en difficulté.

Pour plus d'infos : *Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle*

tél. 01 44 38 38 38 – www.cohesionsociale.gouv.fr

Document téléchargeable sur

http://www.horslesmurs.asso.fr/act/S/actureglmt/_pdf/Circulaire2006-010CAE.pdf

S'équiper pour le spectacle vivant à Rouen

La société Visuel ouvre, en avril 2007, une agence au Petit-Quevilly dans l'agglomération rouennaise. Elle propose location, prestation et vente d'équipements techniques pour le spectacle vivant et l'événementiel.

Pour plus d'infos : *Visuel – Z.I. des Pâtis*

6, rue de l'ancienne Mare – 76140 Le Petit-Quevilly

tél. 02 32 18 09 83 – www.visuel76.com

Guide de l'accessibilité aux lieux culturels pour les personnes handicapées

Comment rendre un site accessible ?

Quels sont les besoins en fonction des différents types de handicap ? Quels partenariats tisser afin d'améliorer l'accueil des personnes handicapées ? L'ouvrage est directement consultable sur

www.culture.gouv.fr/handicap/guide-intro.html

Gérer la culture en région : les pratiques des collectivités territoriales

en France / Allinne Jean-Pierre & Carrier Renaud /

éd. L'Harmattan, 218 p., 19 euros

Des solutions possibles pour gérer le patrimoine culturel et muséal.

De la régie directe aux récents aménagements législatifs de l'Établissement public de coopération culturelle, présentation des modes de gestion.

Un guide pratique, essentiel à l'heure de la décentralisation.

Internet

Culture en ligne à l'hôpital

Depuis 2001, l'Agence régionale de l'hospitalisation, la Région Rhône-Alpes et la direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes amènent la culture dans les établissements de santé de la région. En 2006, 44 projets ont été retenus en Rhône-Alpes. À Romans, l'académie de cuivre en Dombes permet aux enfants handicapés d'accéder à la musique grâce à des ateliers et des concerts à l'hôpital. Un site Internet commun a récemment été créé pour mieux informer les professionnels de la santé et de la culture sur ces actions. Il met à disposition les informations institutionnelles, l'actualité des projets culturels des hôpitaux et des documents.

Pour plus d'infos : www.culture.gouv.fr/rhone-alpes/hopital/index.htm

L'éducation artistique et culturelle

Le portail d'information sur l'éducation artistique et culturelle offre un accès rapide aux ressources documentaires disponibles sur les sites des deux ministères (Culture et Education), du Scéren-centre national de documentation pédagogique (CNDP) et de son réseau régional (CRDP). L'actualisation du portail a besoin de la coopération des professionnels de l'éducation artistique et culturelle. N'hésitez pas à faire part, sur le site, à Samuel Baluret (Scéren-CNDP), de vos idées et des actions déjà réalisées avec succès, afin qu'il puisse l'enrichir et soutenir vos efforts.

Pour plus d'infos : www.education.arts.culture.fr

Subventions

Le Conseil d'État légitime les subventions aux organisateurs de spectacles privés

Dans un arrêt du 6 avril dernier, le Conseil d'État a modifié les règles de subventionnement des spectacles privés par les collectivités territoriales. Cette décision reconnaît la capacité pour les collectivités de soutenir financièrement une personne ou une association privée

La réglementation de l'archéologie

Une plaquette publiée par le ministère de la Culture récapitule la réglementation applicable à l'archéologie, désormais contenue dans le livre V du code du patrimoine. Qu'elles soient propriétaires de sites archéologiques, qu'elles gèrent des collections archéologiques au sein de leurs musées ou qu'elles organisent des fouilles préventives à l'occasion de travaux d'aménagement, les collectivités territoriales ont très souvent un rôle déterminant à jouer en matière d'archéologie. Cet outil directement téléchargeable sur le site du ministère de la Culture permet d'en savoir plus.

Pour plus d'infos : <http://www.culture.gouv.fr/culture/organisation/dapa/pdf/archeologie-questions2007.pdf>

Note sur le financement public de la culture

La note statistique sur le financement de la culture par les collectivités territoriales, qui fait suite à des travaux de 2006 associant le Département des études de la prospective et des statistiques (DEPS) et des directions régionales (Drac) du ministère de la Culture, est désormais consultable sur Internet. Ce travail d'observation a pour objectif de définir une méthode utilisable par les Drac pour développer leurs pratiques culturelles au sein des régions, en partenariat avec les collectivités (financement, médiation...). Ce document détaille les dépenses pour la culture des 10 000 collectivités interrogées lors de l'enquête.

<http://www2.culture.gouv.fr/deps/telecharg/stat/nstat21.pdf>

en charge d'une mission de service public culturel, sans avoir à recourir à une délégation de service ou à transformer ladite association en établissement public de coopération culturelle. Le recours à un contrat de délégation de service public n'est plus obligatoire, dès lors que les spectacles ont le caractère de service public culturel (défini en fonction de l'intérêt général qui s'y attache).

Pour plus d'infos : www.legifrance.gouv.fr

Le décret n° 2007-376 du 20 mars 2007 rend public la **convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles**, adoptée le 20 octobre 2005 (JO du 22 mars 2007).

La Ville de Paris donnera un chèque-lecture de 15 euros à environ 10 000 élèves de CE1 de ses écoles publiques en zone d'éducation prioritaire de la capitale, afin de les inciter à acheter des livres.

L'abbaye de Cluny (Saône-et-Loire) est le **premier monument français à recevoir le label du patrimoine européen**. Ce dernier lui a été décerné le 19 mars dernier. La création de ce label était l'une des propositions des Rencontres pour l'Europe de la culture organisées à Paris en 2005. Délivré sous l'égide de l'Union européenne, il distingue «les hauts lieux de l'histoire de l'Europe».

Réussir un festival vidéo

Le récent succès des sites Internet dédiés à la vidéo, comme YouTube ou Dailymotion, promet au court-métrage un bel avenir. Si les Français sont aujourd'hui des milliers à télécharger ou à visionner en ligne des vidéos, 270 communes n'ont pas attendu cet engouement pour organiser des festivals de films courts. Certaines d'entre elles, comme Belfort, Clermont-Ferrand et l'Île-de-France, ont su trouver des solutions pour pérenniser leurs actions.

Produire des animations en marge du festival pour le rendre attractif

Clermont-Ferrand, le «Cannes du film court»

Créée en 1981 à Clermont-Ferrand pour défendre un genre en perte de vitesse, l'association «Sauve qui peut le court-métrage» organise, pour la commune, le festival annuel du court-métrage. Au fil des années, cette association a monté une série d'événements autour du festival pour éveiller la curiosité du public et le sensibiliser à la vidéo. Ainsi, le «Pôle d'éducation à l'image» de la Jetée, le siège de l'association «Sauve qui peut le court-métrage», fait intervenir des professionnels de l'image pour enseigner à la population locale les rudiments du cinéma (scénario, story-board, séquence, montage, mixage...), grâce aux aides allouées par le CNC [lire page 9]. Cette mission pédagogique est relayée par le centre de documentation de la ville, véritable cinémathèque entièrement vouée au film court.

Enfin, l'atelier proposé durant le festival permet au public de s'initier aux pratiques du cinéma grâce à un plateau de tournage avec techniciens, comédiens et décors. Avec ces actions, la capitale de l'Auvergne a su fidéliser un large public.

29^e festival international du court-métrage de Clermont-Ferrand du 26 janvier au 3 février.

Association Sauve qui peut le court-métrage (direction : Éric Wojcik) – La Jetée

*6, place Michel de l'Hospital – 63100 Clermont-Ferrand
tél. 04 73 91 65 73 – www.clermont-filmfest.com/home.php*

Animations

Pour le public local Les 17 personnes de l'association organisatrice animent toute l'année le «Pôle d'éducation à l'image» de la région Auvergne, gèrent la commission du film Auvergne (aides aux tournages dans la région) et le centre de documentation. Cette année, l'atelier était ouvert du 29 janvier au 2 février de 10 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 heures, à l'école d'Architecture de Clermont [www.atelier-filmfest.com et Jérôme Ters – tél. 04 73 14 73 13].

Tarifs Abonnement 30 séances : 56 euros. Abonnement 15 séances : 30 euros. Une séance (y compris ouverture) : 3 euros. Une séance clôture (pour les non-abonnés et dans la limite des places disponibles) : 8 euros. Le catalogue du festival : 5 euros (3 euros pour les étudiants sur présentation de leur carte).

Moyens humains et techniques

Équipement Salles de cinéma de la ville de Clermont-Ferrand. Matériel vidéo de l'association. Fonds documentaire important conservé par l'association.

Personnel 220 bénévoles sont mobilisés durant l'opération.

Moyen de communication Agence Cinepress Contact pour la communication auprès des médias [<http://cinepresscontact.free.fr/>]. Site Internet. Edition d'un quotidien distribué gratuitement pendant le festival.

Budget

Budget de l'association Sauve qui peut le court-métrage en 2006 : **2,2 millions d'euros.**

Dont **autofinancement** : 32 %

Subventions : 68 %

- DRAC Auvergne (16 %)
- Conseil régional
- Conseil général du Puy de Dôme
- Union européenne
- Centre national de la cinématographie
- Ministères des Affaires étrangères, de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (52 % répartis).

Partenaires

La participation de la chaîne Canal + en tant que sponsor principal permet au festival de communiquer à l'échelle nationale. Trente et une localités en Auvergne diffusent les films primés l'année précédente. Diffusion aussi au MK2 Quai de Seine à Paris et, depuis onze ans, en Nouvelle-Calédonie. Plus récemment des partenariats de diffusion ont été mis en place à Abou Dhabi, Béjaïa, New York...

Bilan

130 000 personnes lors de la dernière édition. Poursuivre les opérations de promotion autour du festival fait partie des objectifs de la ville.

Développer les partenariats privés pour minimiser les coûts

Belfort, un festival renommé sur la scène internationale

Faire appel à une association pour organiser un festival vidéo est le plus souvent la formule adoptée par les communes. Pour «Entre vues», la ville de Jean-Pierre Chevènement a choisi l'association «Cinéma d'aujourd'hui». Initiée en 1986, la manifestation de Belfort s'affirme sur la scène internationale comme un festival «découvreur de talents», ce qui lui assure la réputation nécessaire pour trouver des partenaires privés. Première aide apportée au festival : le multiplexe «Les Quais» qui prête ses salles. Solliciter le soutien d'entreprises spécialisées dans le cinéma est aussi un moyen efficace de trouver des fonds ou des aides : la fondation Gan Groupama, la Fnac, le groupe Quinta et l'annuaire du cinéma ont permis de récolter 20 000 euros.

La 22^e édition du festival aura lieu du 24 novembre 2006 au 2 décembre 2007.

Cinemas d'aujourd'hui (déléguée générale et directrice artistique : Catherine Bizern ; président de l'association : Michel Daëron)
Hôtel de Ville – 90020 Belfort
tél. 03 84 22 94 44
www.festival-entrevues.com

Promotion

Pour le public local Le festival propose d'acquiescer un Pass au prix de 40 euros (15 euros pour les possesseurs de la Carte art & essai et 5 euros pour étudiants et les chômeurs) permettant l'accès à toutes les séances. Les organisateurs rencontrent, en amont du festival, les associations et les différents médiateurs pour qu'ils relayent ces informations.

Scolaires et jeune public 2 626 élèves ont assisté à une projection lors de la dernière édition grâce à plusieurs formules : le cinéma «à la carte» accueillant les scolaires chaque matin ou «Premières épreuves» dirigées vers les classes option cinéma et audiovisuel (réflexion autour du film *2046* de Wong Kar Wai au programme du bac cinéma-audiovisuel 2007). Des ateliers sont aussi animés par la Cinémathèque française, partenaire.

Invités Les salariés des entreprises partenaires, les réalisateurs, la presse.

Moyens humains et techniques

Équipement Trois salles de vidéo projection et un équipement

mobile supplémentaire. Une salle est équipée en sous-titrage électronique.

Personnel Quatre à cinq personnes préparent le festival tout au long de l'année. Durant la manifestation, 30 personnes gèrent l'accueil, la projection (5 projectionnistes), le son. Dix-huit personnes sont payées par l'association, les autres sont bénévoles. Ce surcroît d'activité, le temps du festival, représente environ 100 000 euros pris sur le budget.

Moyens de communication Nombreux partenaires presse comme *Les Inrockuptibles* ou *Le Pays*. Site Internet. Affichage et flyer. Bande-annonce pendant l'année au multiplexe les Quais. La grille de programme est largement disponible et le catalogue vendu à la boutique. Par ailleurs, la programmation est annoncée sur des supports dits «Totems». Enfin, une gazette axée sur la compétition est distribuée chaque jour.

Budget

Budget de l'association Cinéma d'aujourd'hui en 2006/2007 :

345 000 euros.

Dont **autofinancement** : 195 000 euros (15 000 euros provenant des recettes de l'année précédente).

Subventions :

- Région : 40 000 euros.
- Département : 40 000 euros.
- CNC : 50 000 euros.
- Partenaires privés : 20 000 euros.

Partenaires

Le Festival EntreVues est organisé par la ville de Belfort qui reçoit le soutien de la Cinémathèque française, du Conseil général du Territoire de Belfort, du Conseil régional de Franche-Comté, du ministère de la Culture/Drac de Franche-Comté, du CNC, du cinéma des Quais. La manifestation reçoit aussi le concours privé de la fondation Gan Groupama pour le cinéma, de la Sempat (Société patrimoniale du Territoire de Belfort), de la Fnac, du groupe Quinta industries et des sociétés LTC, Duboi et Duran, IEC, Kulte, de l'annuaire du cinéma et de l'audiovisuel Bellefaye. Le ministère des Affaires étrangères, PSA Peugeot Citroën, le Pôle des musiques actuelles, les Eurockéennes, L'Utbm et La Fracas contribuent aussi au développement.

Bilan

18 000 spectateurs lors de la dernière édition. La formule du Pass, gage de fidélité du public, jeune ou non, reste une formule à populariser auprès des spectateurs. S'appuyer sur la loi sur le mécénat [lire page 9] pour identifier de nouveaux partenaires lors des rencontres professionnelles, est un des objectifs pour les organisateurs du festival.

Travailler en réseau

Imag'Essonne mobilise plusieurs villes

Organisée par l'Union départementale des maisons de jeunes et de la culture de l'Essonne, jusqu'au 12 mai prochain, la manifestation se tient dans les MJC de Viry-Châtillon, Evry, Courcouronnes et Savigny-sur-Orge. Avoir plusieurs lieux de production et de diffusion est la garantie de toucher un large public, dans tout le département, en répartissant les 50 000 euros nécessaires à l'opération sur l'ensemble des communes. La somme est prélevée à part égales sur le budget annuel des MJC de l'Essonne.

Imag'Essonne repose sur la mise en réseau des compétences techniques et administratives des bénévoles et des professionnels participant au festival. Les films réalisés par les jeunes des MJC ayant suivi le stage de tournage de cinq jours au domaine de Chamarande ont été projetés lors de la soirée de clôture 2006 au cinéma Grand Action à Paris.

5e festival Imag'Essonne, prochaine projection (Festival Off) au cinéma le Calypso de Viry-Châtillon, le 12 mai 2007.

UDMJC 91 – Tél. 01 69 05 78 29 – www.imagessonne.org
www.udmjc91.org

Coordinateur du festival : Nicolas Sornat.

Public

Les jeunes franciliens de 13 à 28 ans, les professionnels de l'image. Vingt-quatre adolescents ont tourné des courts-métrages pendant cinq jours au domaine de Chamarande. Ont suivi 5 soirées de projections avec remise de prix dans les cinémas partenaires.

Moyens humains et techniques

Moyens matériels Les locaux sont prêtés par la mairie. Les partenaires Cinessonne à Ris-Orangis, Cinéma Grand Action à Paris et le Calypso à Viry-Châtillon mobilisent leurs salles de projection. Le matériel vidéo est acheté par les MJC.

Personnel Huit personnes rattachées au MJC préparent ce festival.

Budget

Budget de UDMJC de l'Essonne : 50 000 euros

dont **autofinancement** : 93,75 %

Subventions :

- fondation HSBC pour l'éducation : 6,25 % (l'aide est allouée pour trois ans et réajustée en fonction des bilans).

Bilan

Les différentes soirées organisées lors du festival Imag'Essonne réunissent au total près de 900 personnes. Trouver de nouveaux partenaires et solliciter l'aide de l'Etat par l'intermédiaire du CNC fait partie des préoccupations des organisateurs.

960 communes animent un festival sur Internet

<http://reseaux-creation.org> est l'adresse d'un festival axé sur les nouvelles technologies. Lancé en 2003, il mise sur la collaboration avec les mairies disposant d'un site Internet, en leur proposant de soutenir une forme audiovisuelle émergente : la vidéo numérique populaire et non professionnelle. Les élus, les webmestres locaux, les animateurs d'ateliers publics multimédias et les associations locales sont les moteurs de ce festival

auprès des réalisateurs. Ils sont invités, sur le site, à apporter leur soutien aux producteurs de contenus de leur territoire. Ce soutien peut être matériel, logistique ou financier, mais il peut aussi, plus simplement, être une aide à la communication. Mettre un lien sur le site Internet de la ville vers les vidéos réalisées dans le cadre des Réseaux de la création ou fournir un animateur vidéo pendant la durée de la manifestation sont autant d'actions

envisageables. Neuf cent soixante communes se sont déjà associées à l'opération, dont Toulouse, Vannes, Orléans, Joinville-le-Pont, Boulogne-Billancourt, Avignon... En échange, chaque ville est mentionnée dans l'annuaire du site du festival avec, le plus souvent, un lien vers son propre site.

Pour plus d'infos :
<http://reseaux-creation.org>

Profiter du mécénat des entreprises pour financer un festival de vidéo

Depuis 2002, la nouvelle loi sur le mécénat, en introduisant une réduction de 60 % sur l'impôt sur les sociétés, double l'avantage consenti aux entreprises. La réduction est également accordée pour les versements au profit d'organismes publics ou privés dont la gestion est désintéressée, et qui ont pour activité principale la présentation au public d'œuvres du spectacle vivant, de musique et de cinéma. Par ailleurs, de nouvelles mesures incitent à l'acquisition d'œuvres d'art par les entreprises :

exonération des œuvres d'art à la taxe professionnelle, réduction d'impôt de 90 % pour les achats d'œuvres (extension aux biens culturels d'intérêt majeur situés à l'étranger ou entrés sur le territoire français depuis moins de cinquante ans). En contre-partie, les entreprises ont l'obligation d'exposer les œuvres acquises dans le cadre du mécénat. Les entreprises mécènes bénéficient aussi de contreparties en communication et relations publiques : logo sur les supports

de communication de l'opération culturelle financée, dossiers de presse, places offertes ou accès à des tarifs privilégiés pour les salariés ou les clients.

Pour plus d'infos :
www.admical.org

Vos contacts

Le Centre national de la cinématographie (CNC)

Le CNC contribue au financement du court-métrage aux différents stades de l'écriture, de la production, de la promotion et de la diffusion. Ses aides sont sélectives ou automatiques, directes ou par l'intermédiaire d'organismes qu'il subventionne. Depuis 2004, des conventions ont été signées entre l'État, le CNC et les Régions. Ces conventions triennales comprennent deux axes : le premier est consacré à la création, à la production (mesure du 1 euro du CNC pour 2 euros des Régions) et aux tournages. Il est doté de crédits centraux du CNC. Le second, qui concerne la diffusion culturelle et l'éducation («Pôles régionaux d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel») est doté de crédits déconcentrés

des Directions régionales des affaires culturelles (Drac). Les collectivités territoriales qui souhaitent développer une projet, dans le cadre d'une convention avec l'État, prennent contact avec la Drac et saisissent le CNC.

*Centre national de la cinématographie
Service de l'action territoriale – Direction
de la création, des territoires et des publics
11, rue Galilée 75784 Paris Cedex 16
tél. 01 44 34 38 61 – www.cnc.fr*

Les conseillers des Drac

Les conseillers pour le cinéma et l'audiovisuel des Drac exercent leurs compétences sur certains des domaines d'intervention du CNC. Ils assurent, principalement, la mise en œuvre et le suivi des politiques culturelles relevant de la Direction de l'action culturelle et territoriale (Dact) : festivals, actions pour les jeunes, coopération avec les collectivités territoriales. Vingt-deux Drac disposent

d'un conseiller pour le cinéma et l'audiovisuel. Dans d'autres régions, le suivi des politiques cinéma est assuré par des conseillers chargés de plusieurs secteurs.

Association française du cinéma d'animation

Cette association, qui organise plusieurs festivals d'animation, dispose aussi d'un centre de documentation et d'information sur le cinéma d'animation (sur rendez-vous).

*Afca – 53, bis rue Rodier – 75009 Paris
tél. 01 40 23 08 13 – www.afca.asso.fr*

Union française des films pour l'enfance et la jeunesse

Des formations, des échanges et des réflexions... Rendez-vous sur le site.

*Uffej – 12, rue de Paris – BP 13
93801 Epinay-sur-Seine
tél. 01 42 35 30 25 – www.uffej.net*

D'autres festivals...

22e festival européen du film court de Brest du 10 au 18 novembre 2007 / 23e festival du film court de Lille du 12 au 16 mars 2007 / 7e festival du film court francophone de Vaulx-en-Velin du 10 au 20 janvier 2007 / 5e festival Paris Tout court du 9 au 16 janvier 2007 / 5e festival Courts dans l'herbe les 15 et 16 juin 2007 à Saint-Maur des Fossés / 8e festival Off-courts de Trouville du 31 août au 8 septembre 2007...

Sérignan : une petite commune crée un grand musée d'art contemporain

La ville de 6 500 habitants a inauguré, en septembre dernier, un musée d'art contemporain. Un pari réussi en entretenant toute l'année des relations avec les artistes.

André Gélis, maire de Sérignan, station balnéaire de l'Hérault, sait que les musées comme le sien, sont «plutôt l'apanage des grandes agglomérations». Et que les artistes qui y sont exposés, sur 2 500 m², sont «dignes des grands musées». Des stars comme Daniel Buren ou Jean Nouvel ont généreusement fait don de leurs œuvres au musée de Sérignan. Six mois après l'inauguration, la commune de 6 500 habitants dresse un bilan positif de cette initiative : «avec le musée, Sérignan a créé un vrai pôle d'attraction culturelle. Les gens qui le visitent viennent de toute la région, de Narbonne ou de Montpellier», s'enthousiasme Hélène Audiffren, jeune directrice du musée. André Gélis constate que l'ouverture du musée a généré un accroissement de l'activité économique de la ville «essentiellement dans les restaurants ou les cafés». Et le relais presse a vu ses ventes de quotidiens nationaux augmenter.

Cette année, la ville de Sérignan prévoit d'accueillir un peu plus de 25 000 visiteurs, soit quatre fois la population locale

Pourtant, le maire admet «avoir été seul contre tous» pour imposer son projet. La région, dirigée par Georges Frêche, a refusé de soutenir le musée. Des difficultés que l'élu de l'Hérault avait déjà connu en créant une médiathèque et la Cigalière, la salle de spectacle de la ville. «Aujourd'hui, les gens sont fiers des créations de Daniel Buren, autant de *Rayonnant*, une commande pour le parvis de la Cigalière [lire ci-contre], que de *La Cabane éclatée au saisons lumineux* donnée au musée de Sérignan», affirme André Gélis. Et il est vrai que lorsque l'on interroge les habitants de Sérignan, beaucoup avouent être des défenseurs de l'art contemporain.

Un fonctionnement économe

Et si l'art contemporain fait désormais partie de leur patrimoine, c'est parce qu'un lien s'est noué entre les artistes et les Sérignanais depuis une dizaine d'années. Au terme de plusieurs rencontres avec des artistes contemporains, organisées grâce à l'intervention du maire féru d'art contemporain, la ville a constitué un réseau. Les dons d'artistes venus exposer à Sérignan dans l'ancien centre d'art Gustave Fayet, séduits par la petite ville de bord de mer, continuent de se multiplier et la collection du musée compte déjà plus de 300 œuvres.

Si la somme de 2,8 millions d'euros engagée pour les travaux du musée paraît colossale pour une modeste ville comme Sérignan, le maire se défend cependant d'avoir endetté sa commune. Les 830 000 euros de subventions accordés par l'État, l'Assemblée nationale, la Préfecture de région et le Conseil général de l'Hérault [lire ci-contre] ont considérablement aidé au financement de la construction du musée, à la place d'une ancienne bâtisse viticole du centre-ville.

Quant au budget de fonctionnement, il a été minimisé, en installant, par exemple, des caméras de vidéosurveillance en guise de gardien des salles d'expositions. «Nous avons aussi reçu une aide de 12 000 euros pour l'emploi de la part de l'État», précise le maire. Un projet de collaboration autour de l'art contemporain et de l'art lyrique avec la région de Béziers est à l'étude. En attendant le développement d'un «circuit art», la ville de Sérignan prévoit d'accueillir cette année un peu plus de 25 000 visiteurs, soit quatre fois la population locale. De quoi renflouer les caisses de la commune d'environ 60 000 euros. Et faire prospérer cette entreprise culturelle audacieuse.

«Rayonnant», une œuvre de Daniel Buren pour Sérignan

Cette commande publique a été inaugurée en 2002 sur le parvis de la Cigalière, salle de spectacle de Sérignan. Daniel Buren est intervenu tout autour de la Cigalière : parc de stationnement, parc municipal, esplanade centrale. Le projet est un réseau de colonnes bicolores. Ces colonnes, d'une hauteur de 6 mètres au départ, diminuent jusqu'au bâtiment pour devenir affleurantes, puis reprennent la hauteur progressivement. Le financement du ministère de la Culture (Drac et DAP) s'élève à 304 898 euros pour un coût total de 1 370 000 euros.

Fiche pratique

Musée de Sérignan

146, avenue de la Plage, 34410 Sérignan
tél. 04 67 32 33 05
www.ville-serignan.fr

Année de réalisation : 2005- 2006

Coût total des travaux de construction :

(aménagement de l'ancien espace d'art de la ville situé dans une ancienne bâtisse viticole)

2,8 millions d'euros (H.T) Dont :

- Ville : 74 %
- Etat : 26 % (dont 30 000 euros accordés par l'Enveloppe parlementaire, 300 000 euros par le ministère de la Culture/DAP-Drac, 200 000 euros par la Préfecture de Région et 300 000 euros par le Conseil général de l'Hérault).
- Région Languedoc-Roussillon : refus de participer.

Budget de fonctionnement annuel :

230 000 euros (H.T) Dont :

- Ville : 50 %
- Drac : 23 %
- Conseil général de l'Hérault : 8 %
- Etat (aide à l'emploi) : 19 %

Morez : la valorisation du patrimoine lunetier développe l'économie locale

En créant le musée de la lunette en 2003, la commune de Morez a valorisé son patrimoine et dynamisé l'économie locale grâce au tourisme industriel.

Morez, ville de 6 000 habitants nichée dans le parc naturel du Haut-Jura, est la capitale française de la lunette. C'est vers 1820, grâce au savoir-faire des Moréziens spécialisés dans l'usinage de pièces métalliques fines, que s'ouvrent ici les premiers ateliers dédiés à la fabrication de montures. Après la Seconde Guerre mondiale, le canton de Morez vit essentiellement du travail de ses ouvriers.

Le musée de la lunette contribue au développement touristique d'une zone confrontée aux délocalisations

En 1980, ces derniers décident de valoriser l'activité lunetière en exposant leurs anciennes machines. L'inauguration, en 2003, du Viséum, bâtiment moderne abritant 800 m² entièrement dédiés à la lunette, prolonge cette initiative. Aussitôt labellisé Musée de France par la Direction des musées de France, le site peut se vanter d'exposer la collection de binocles, lunettes et jumelles la plus célèbre au

monde. Ses plus belles pièces proviennent du dépôt ESSILOR-Pierre-Marly, l'opticien du Tout-Paris des années 1950. Au total, les réserves abritent plus de 10 000 lunettes, et les partenariats avec les industries lunetières locales (Logo, Vuillet Vega, Lamy...), ou la collaboration avec le lycée d'optique Victor-Bérard à l'occasion d'expositions temporaires permettent de soutenir l'acquisition régulière de pièces historiques ou de prototypes.

Développer «un tourisme industriel»

Pour concrétiser son projet, la ville est allée frapper à toutes les portes : du conseil régional, aux communes lunetières des environs, en passant par l'Europe, beaucoup ont répondu présent. Le Fonds européen de développement régional (Feder), qui a participé à la construction du Viséum, est aujourd'hui «plus difficile à obtenir, avec l'élargissement de l'Union aux pays de l'Est», déplore Jean-Paul Salino, le maire de Morez. L'an dernier, le musée de la lunette a attiré «un peu plus de 17 000 visiteurs», et

permis de «comblé, en partie, le déficit culturel de la commune.» L'élu se félicite aussi d'avoir «contribué au développement touristique d'une zone confrontée aux délocalisations.»

Face à ces problèmes, le tourisme était un atout : en créant le musée de la lunette, Morez a développé un tourisme industriel dont profitent les commerces du centre-ville. Ainsi, peu après son inauguration, ce musée unique en France a rejoint les produits touristiques du parc naturel régional du Haut-Jura : en une journée, le touriste peut visiter un artisan, une entreprise industrielle et le musée. C'est la formule «Route des savoir-faire».

Les restaurants alentour constatent aussi une reprise de leur activité également favorisée par l'aménagement routier. L'aide accordée par le plan Fisac [lire ci-dessous] a, notamment, permis la construction de parkings. Pour le confort de ces visiteurs qui, sur la route des stations de ski, font une halte à Morez.

Fiche pratique

Musée de la Lunette

Place Jean Jaurès – 39400 Morez
tél. 03 84 33 39 39
www.haut-jura.com

Année de réalisation :
2000-2003

Coût total des travaux de construction :
3,4 millions d'euros (H.T) Dont :
• Ville : 57 %
• Conseil général du Jura : 17 %
• Etat-Drac Franche-Comté : 11 %
• Europe (Feder) : 7 %

- Conseil régional de Franche-Comté : 6 %
- Communes lunetières : 1 %
- Plan Fisac : 1 %

Budget de fonctionnement annuel : environ 200 000 euros (H.T)

La Drac finance la conservation et la restauration des pièces et participe à l'élaboration des expositions temporaires. Le reste est à la charge de la ville qui estime qu'environ 10% de ce budget provient des recettes générées par le musée l'année précédente.

Le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (Fisac) aide les commerces des villes de savoir-faire

Créé en 2003 par le ministère de la Culture et le Secrétariat d'État aux PME, l'opération «Fisac/Commerce culturel de proximité» verse des aides financières aux commerces de biens culturels qui favorisent le maintien et le développement d'un réseau de distributeurs de biens culturels de proximité. Les demandeurs devront fournir, en 2 exemplaires, à la Drac un dossier téléchargeable sur :

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/formulaires/dmdts/fiche-fisac.pdf>

Un réseau de communes engagées pour la culture

La Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) aide les élus et les responsables culturels dans leurs initiatives depuis 1960. Elle regroupe 423 membres, dont 371 communes, 13 structures intercommunales, 23 conseils généraux et 16 conseils régionaux. Cette fédération d'élus de tous bords a notamment permis de lancer la loi du 1% du budget de la nation pour la culture en 1960. La FNCC propose, essentiellement, d'échanger des informations, de confronter des expériences et d'élaborer des propositions de politiques culturelles publiques à travers des commissions et des séminaires. La fédération œuvre depuis 2005 pour des aménagements de la loi DADSVI relative au droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information. À l'origine, cette loi ne prévoyait aucune exception pour les prêts des bibliothèques ou des médiathèques communales. Les membres de la FNCC, associés à l'AMF (association des maires de France), ont mené une campagne d'explication (réunions, assemblées...) auprès des parlementaires qui a permis de prendre une mesure spécifique pour les médiathèques et les bibliothèques, garantissant le prêt sans paiement du droit d'auteur. Depuis, la FNCC, consciente de l'enjeu que représentent les outils numériques dans les communes, continue de débattre de ces questions avec des professionnels du disque ou du livre, au sein de l'Observatoire des usages culturels créé il y a un an et demi. Grâce à sa commission interne «Réseau des communes rurales pour

la culture», la FNCC intègre les élus des petites communes. Vingt-sept délégués régionaux défendent tout particulièrement les intérêts de ces derniers.

Sur son site Internet [www.fncc.fr] des outils à destination des responsables culturels sont disponibles : un forum de discussion et un espace partenaires permettant l'échange des informations. Agréée organisme de formation des élus territoriaux, la fédération propose également plusieurs sessions de travail.

«La fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture se met à la disposition des élus pour favoriser les échanges d'expériences et proposer des formations adaptées»

Florian Salazar, président de la FNCC

Lors d'un grand débat organisé à la Cité de l'architecture sise au Palais de Chaillot à Paris le 14 mars dernier, la FNCC a demandé aux candidats de la présidentielle «du courage et de l'audace pour la culture». Son président, Florian Salazar-Martin, maire-adjoint à la culture de Martigues, a insisté sur «l'intervention publique pour garantir la pluralité des arts dans la culture». La

FNCC a prôné la co-élaboration de politiques concertées entre les collectivités et l'État, celui-ci devant rester garant de la cohérence des politiques et de leur équité territoriale. En matière d'éducation artistique, la fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture constate que la coopération entre les ministères de l'Éducation et de la Culture est difficile. Des propositions pour y remédier sont à l'étude.

FNCC – 15, rue Léon Lamaizière – BP. 124

42003 Saint-Étienne Cedex 1 – tél. 04 77 41 78 71

fax. 04 77 38 20 48 – email. f.n.c.c@wanadoo.fr – www.fncc.fr

Secrétaire générale : Nicole Dazy